

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 6 (1918)

**Heft:** 72

  

**Artikel:** Association nationale suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253637>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

contrats de travail, les assurances, l'hygiène, étant réservés pour le second volume à paraître plus tard.

Un des chapitres du présent volume, toutefois, nous intéresse spécialement en tant que féministes : c'est celui dont une partie a été publiée d'après les bonnes feuilles par le III<sup>me</sup> volume de l'*Annuaire des Femmes suisses*, et qui traite la grosse question du travail de la femme. M. de Maday a déjà consacré toute une étude, il y a quelques années, au *Droit au travail de la femme*, et il reprend aujourd'hui ce sujet en posant immédiatement la question de principe : faut-il protéger la femme qui travaille ? ou faut-il protéger la femme contre le travail ? En d'autres termes, faut-il tendre à abolir le travail industriel de la femme, travailler à son retour à la vie uniquement patriarcale, à la besogne purement domestique, ou faut-il au contraire admettre son droit, sa liberté à travailler en dehors du foyer, mais avec toutes les garanties, toutes les protections d'une législation éclairée et intelligente ?

On sait la réponse qu'ont faite les féministes à cette question. M. de Maday la discute à nouveau, à la lumière des dernières statistiques, des derniers documents, pour affirmer nettement que, si le travail de la femme doit être protégé, la femme a le droit de pouvoir travailler en dehors des seules besognes que voudraient lui reconnaître les esprits arriérés : le travail domestique et le travail agricole. Et il fait même à ce sujet la remarque assez piquante que ces deux seules catégories de travail auxquelles on voudrait la restreindre sont précisément celles où son travail est le moins réglementé, le moins protégé par la loi ; que, par exemple, le travail agricole des femmes atteint facilement en été 15 à 17 heures par jour, ce qui n'est certes le cas d'aucune fabrique, et que nulle loi n'oblige, comme dans les usines, une bonne à tout faire ou une servante de ferme à un repos de plusieurs semaines au moment de ses couches.

Une fois le principe admis, M. de Maday examine en détail les diverses lois relatives au travail de la femme dans tous les domaines, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il le fait à un point de vue essentiellement féministe, démontrant comment des lois d'exception, destinées à protéger les femmes, en viennent, au contraire, à les desservir en les plaçant en état d'infériorité. Il y a là tout un chapitre fort curieux, dont on ne saurait assez recommander la lecture. Nous voudrions aussi signaler le chapitre IV, qui a trait au travail des enfants, mais la place nous manque. Nous croyons d'ailleurs en avoir assez dit pour donner à toutes les féministes soucieuses des problèmes du travail moderne la ferme intention, non seulement de lire, mais encore d'étudier la *Législation sociale comparée*.

Et pour terminer, sûre qu'on ne nous accusera pas pour cela de sentimentalité, nous tenons à citer ici la dédicace de cette œuvre scientifique, bourrée de chiffres et de statistiques :

*A Eve, ma fille. — Ma chère petite un jour quand tu deviendras plus grande, tu apprendras à connaître, hélas ! les souffrances de la vie et ton petit cœur se remplira de pitié à la vue de la misère humaine. Puisse ce livre, que je te dédie avec affection, te faire comprendre alors que l'homme n'a pas le droit de rester neutre vis-à-vis du mal.*

E. GD.

HENRI NAEF : *Antimilitarisme et Défense nationale*. Opinions suisses.) Edition Sonor, Genève. Fr. 1.

C'est un soldat qui pose cette question. M. Henri Naef a noté ses impressions de frontière, dans un charmant petit volume : *Fils de leur sol*. Il y traçait, d'un burin léger, la physionomie de ses compagnons et les impressions de ces hommes appelés à monter la garde, tout près de la tourmente, sur le bord de la patrie menacée. Ces notations de veillée à la frontière pouvaient tromper ceux qui restaient à la maison, retenus par l'âge ou parce qu'ils sont ceux que l'auteur appelle d'un nom un peu mordant : les « inaptes ». Au fond de ces âmes, dans ces cœurs de soldats et de patriotes, il y avait un combat. M. Henri Naef a voulu nous parler de ces luttes et nous dire à quelle solution elles l'ont conduit. Il a bien fait et il l'a bien fait.

Toute la question se borne-t-elle à savoir s'il est permis de tuer, ou s'il vaut mieux renoncer à tout combat à main armée par fidélité à la loi d'amour du prochain ? N'y a-t-il pas encore ceux qu'on laisserait tuer ? N'y a-t-il pas le pays à défendre ? Le pays n'est pas une entité géographique seulement ; c'est un résumé historique d'eiforts, de pensées, de libertés, de progrès sociaux. Si la Suisse cédait aux menaces et se laissait envahir, juguler et égorger, aurait-elle vraiment rendu service à l'humanité ? Nous connaissons ses fautes et l'on fait bien de les signaler ; peut-être a-t-on pourtant agi comme Colas et la presse romande a si souvent crié : au loup ! qu'on ne la croit plus autant même quand elle a raison. Mais il n'y a pas que des faiblesses et des fautes. La Suisse est un pays de liberté et de droits populaires, une franche communion de races, de langues et de religions, fraternellement unis dans la recherche d'un même idéal. Elle a quelque chose à donner à ses voisins impérialistes ; en toute modestie elle a le droit de prétendre qu'elle marche à l'avant-garde et réalise déjà quelque chose de ce que d'autres sont encore réduits à espérer. Re-

noncer à la défendre, l'abandonner au hasard des conquérants, et à leur tyrannie d'où qu'elle vienne, ce serait affaiblir et appauvrir l'humanité, qu'on prétendrait servir en renonçant à la lutte au nom d'un idéal fraternel mal compris.

Nous laissons au lecteur le soin de voir par quelles luttes l'auteur a passé et par quels arguments il défend sa thèse. Elle prend place, avec honneur, dans cette série de publications animées d'une large compréhension, des autres peuples et d'un sain patriotisme, qui paraît sous le nom d'*Opinions suisses*, et à laquelle ont collaboré MM. Georges Wagnière, R. Chodat, Lucien Cramer, W. Coughard, Paul Seippel et André Oltramare.

ROGER BORNAND.

W. E. RAPPARD, prof. à l'Université de Genève : *La Mission suisse aux Etats-Unis*. Une brochure publiée dans la collection des *Opinions suisses*. Edition Sonor, Genève. 1 fr.

On sait qu'en 1917 une mission fut envoyée en Amérique par le Conseil fédéral pour éclairer l'opinion de ce pays sur la situation créée, en Suisse, par la guerre. Suisse et Amérique sont unies dans un même idéal de liberté et de démocratie, mais il n'était pas inutile de faire connaître aux Etats-Unis les difficultés nouvelles dans lesquelles le conflit mondial a placé notre pays.

La mission était composée de M. John Syz, de Zurich, de M. Staempfli, de Berne, et du professeur Rappard. Sa tâche fut grandement facilitée par l'amabilité de notre ministre à Washington et de sa femme, qui reçurent nos délégués avec une cordialité à laquelle M. Rappard rend, dans sa brochure, un hommage mérité.

Le 15 août 1917, la mission commençait son travail. Visites, conférences, articles, entrevues avec le président Wilson, le colonel House son conseiller, le sénateur Root, et autres personnages influents, voyages, démarches nombreuses, rien ne fut négligé. On lira, sur tout cela, avec un grand intérêt, le travail bien documenté et plein d'aperçus intéressants de M. le prof. Rappard.

On sait combien il est difficile d'approcher le président Wilson. A quelqu'un qui s'en étonnait, il répondit : « Lorsque je tiens à connaître le sentiment véritable de mon pays, je m'enferme dans mon cabinet de travail, je descends jusqu'au tréfonds de ma conscience de citoyen, et je l'y découvre toujours. » Réponse d'un grand homme de conscience et de cœur. Les déclarations que fit le président Wilson à M. Rappard sur la Société des Nations sont particulièrement intéressantes, surtout en ce qui concerne la Suisse. Nous ne pouvons qu'y reporter le lecteur. L'auteur insiste aussi sur l'accueil bienveillant et impartial que la mission reçut de la presse américaine, qui a parfaitement saisi les difficultés économiques de la Suisse pendant la guerre.

Ceux qui voient dans l'Amérique plus qu'un fournisseur de blé : une nation profondément démocratique, éprise avant tout d'indépendance et de liberté, liront avec intérêt le travail du professeur Rappard. Ils comprendront mieux quelle fut la grande utilité de cette mission désormais historique, soit pour l'Amérique, qui nous connaît mieux maintenant, soit pour certains de nos compatriotes qui ont à l'égard de la grande et jeune République des préventions fâcheuses, basées sans doute sur une méconnaissance relative de ce pays, de son histoire, et des raisons profondes de son intervention dans le conflit mondial.

A. de MORSIER.

\* \* \*

Nous signalons à nos lecteurs un article fort intéressant paru dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> août dernier sur le *Corps d'armée auxiliaire des femmes anglaises* (Women Army Auxiliary Corps), signé d'Andrée Viollis.



Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin

#### Communications du Comité Central.

Les Sections sont informées que la Section de Genève, conformément à la décision prise à l'Assemblée de Berne, le 2 juin dernier, a commencé une collection de clichés suffragistes pour projections lumineuses. Deux séries de 30 clichés au total sont actuellement à la disposition des Sections qui désireraient organiser des conférences de propagande, soit : série A (25 clichés) : *Le travail de guerre des femmes anglaises*, avec bibliographie du sujet, et série B (5 clichés) : *Portraits de suffragistes anglais*. — Le prix de location est de 10 fr. franco, les frais de retour à la charge de la Section locataire. S'adresser à la trésorière de la Section de Genève, M<sup>me</sup> Kather, 4, rue du Vieux-Colège.

## Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Avec septembre a recommencé l'activité du Comité, dont le premier soin a été de convoquer une Assemblée générale extraordinaire, pour épuiser l'ordre du jour de la précédente Assemblée d'été. Cette réunion a eu lieu le 28 septembre, et a d'abord décidé d'élever la cotisation à 2 fr. 50 pour pouvoir faire face à de nouvelles dépenses, comme à la forte cotisation votée cette année à la Caisse Centrale. On a ensuite entendu le rapport de la Commission d'enquête sur l'égalité des salaires à Genève, puis celui de M<sup>lle</sup> Guibert sur l'Assemblée de Berne. A ces rapports concernant l'activité passée de l'Association genevoise ont été ajoutées plusieurs communications très importantes relatives à l'activité future, soit celle de l'hiver 1918-1919: 1<sup>o</sup> Les thés de membres seront maintenus, malgré les difficultés actuelles, et auront lieu, comme par le passé, le premier lundi de chaque mois, à 8 h. 30. Ils seront consacrés cette année à l'étude des *Partis politiques à Genève*, et à chaque séance les partis seront invités successivement à déléguer un orateur qui exposera l'histoire, l'origine, le but, le programme, les moyens d'action de chacun d'eux. Ce seront là des séances originales, et d'un intérêt tout spécial pour les suffragistes. — 2<sup>o</sup> Pour répondre à la circulaire du Comité Central concernant l'éducation politique pratique des femmes, il sera organisé, avec le concours en tout cas de l'Union des Femmes, et peut-être plus tard d'autres Sociétés féminines, des séances où seront exposées objectivement, par des orateurs compétents, les questions soumises à la votation populaire, de façon que les futures électrices sachent quelle attitude elles adopteraient, si elles avaient le droit de vote. Et en second lieu, quand des lois intéressant les femmes seront discutées par le Grand Conseil, des assemblées féminines seront convoquées pour étudier ces questions au point de vue féminin, et envoyer aux autorités l'opinion motivée de celles que ces sujets concernent directement (hygiène populaire, salaires, législation ouvrière, assurances, questions sociales, etc.). La mise en pratique de ce programme a commencé dès le 4 octobre par une séance du plus vif intérêt, dans laquelle M. de Meuron, ancien député, a exposé l'histoire des mouvements en faveur de la *Représentation proportionnelle fédérale*, et les avantages et les inconvénients de ce système électoral. — 3<sup>o</sup> Le Comité et la Commission d'action ont mis à l'étude sérieusement la grosse question d'une initiative populaire en faveur du vote féminin, et, bien que favorables en principe à cette idée, ont jugé sage, avant de prendre une décision quelconque, de consulter l'opinion publique à cet égard, soit des femmes sur les épaules desquelles reposera le travail considérable de cette campagne, et les hommes qui, en dernier ressort, nous donneront ou nous refuseront le droit de vote. Deux réunions par invitation auront donc lieu dans le courant de l'automne, et, dans la première, il sera fait comprendre sérieusement à un grand nombre de femmes, suffragistes amateurs, que le moment est venu, si elles veulent vraiment le vote, de travailler pour lui et de lui faire même quelques sacrifices. — L'Assemblée, après avoir manifesté sa vive approbation pour ce programme de travail, a encore entendu une communication envoyée par M. de Morsier sur une enquête à mener dans les milieux parlementaires sur les opinions suffragistes des députés, puis elle a eu l'éternelle de la collection de clichés commencée par l'Association, et dont toute la série a été très vivement admirée. C'est un début qui fait bien augurer du travail de l'hiver. E. Gd.

NEUCHÂTEL. — Le Comité de l'Union féministe pour le Suffrage a repris ses séances, sans pouvoir établir pour l'hiver un programme d'action bien défini. Celui-ci dépendra des événements, principalement de la tournure que prendra au Grand Conseil la question du suffrage féminin. En prévision de la session d'octobre, et sur la proposition de M<sup>lle</sup> Rigaud, il a été demandé au Comité Central de l'A. S. S. F. de faire imprimer le message du président Wilson aux suffragistes françaises; cette petite feuille, distribuée aux députés de tous nos cantons, ne manquerait pas de les influencer favorablement. — Une lettre circule entre les Sociétés suffragistes du canton et sera adressée au Conseil d'Etat, pour le prier de nommer des femmes dans la Commission d'experts qui va être chargée d'examiner le projet de loi sur les apprentissages, tout en lui soumettant une liste de candidates de différentes professions. Pour ce qui est des affaires communales, à l'occasion d'une vacance qui s'est produite à la Commission scolaire, l'U. F. S. a proposé la candidature de M<sup>me</sup> R. Monnier, qui a été présentée par le parti libéral, et qui a été élue à l'unanimité. L'U. F. S. vient de demander au Conseil général de faire entrer des femmes dans la Commission des hôpitaux, en présentant

quatre candidates. Elle ne perd pas de vue la Commission de ravitaillement, qui est à l'étude. — Deux conférences sont prévues pour octobre. L'une de M. P. Reymond, sur la représentation proportionnelle, avec exercices pratiques et discussion, qui précédera de quelques jours la votation populaire du 13 octobre; l'autre, de M. le Dr Paris et M. de Maday, sur les écoles sociales pour femmes. — L'U. F. S. se propose d'organiser un cours d'instruction civique, dont le sujet reste à préciser. — Les séances seront facilitées par l'agrandissement du Cercle Féminin, qui, sans changer d'immeuble, a passé dans des locaux plus spacieux, ce qui lui permet de réaliser un de ses buts en s'ouvrant à diverses Sociétés féminines pour leurs séances; signalons parmi elles les Eclairceuses, la Société des Employées de bureau, un groupe de dessinatrices, etc. Cette extension nécessite un appel de fonds; une vente est en préparation pour le 24 octobre. E. P.

## A travers les Sociétés féminines

GENÈVE. — *Union des Femmes*. — En septembre, le Comité prépare le travail, et les membres ne s'en rendent compte qu'en octobre. C'est ainsi que, bien que le Comité se fût réuni régulièrement depuis plusieurs semaines, la première séance de la nouvelle année de travail a été le thé de membres du 3 octobre. M<sup>me</sup> Lily Pommier y a parlé avec beaucoup de chaleur de *Florence Nightingale*, reprenant et développant l'étude sur ce sujet, si appréciée de nos lecteurs, dont le *Mouvement Féministe* a eu la primeur. Cette causerie sera la première d'une série de six ou sept, tous les thés de membres de

## PUBLICATIONS FÉMINISTES ET D'INTÉRÊT FÉMININ

en vente à l'Administration du *Mouvement Féministe*. Les envois ne sont faits que contre remboursement, versement au compte de chèques I. 943, ou expédition de la valeur de la commande en timbres-poste. Les frais de port sont à la charge du destinataire.

- A. DE MORSIER : *Pourquoi nous demandons le droit de vote pour la femme*. 1 brochure : 20 centimes.
- Dr M. MURET : *L'Eternelle Mineure*. 1 brochure : 20 centimes.
- Paul VALLOTTON, pasteur : *Le suffrage féminin à la lueur du grand orage*. 1 broch. : 40 centimes.
- Benj. VALLOTTON : *La Femme et le droit de vote*. 1 broch., 20 cent.
- L. BRIDEL : *Questions féministes*. 1 brochure : 50 centimes.
- Emilie GOURD : *Femmes suisses au service de la patrie, jadis, aujourd'hui et demain*. 1 broch. : 25 cent.
- L. HAUTESOURCE : *Le suffrage féminin*. 1 broch. : 20 centimes.
- L'Union des Femmes de Genève. Ses origines. Vingt-cinq ans d'activité*. 1 broch. : 25 centimes.
- Le Suffrage des Femmes en pratique*. 1 vol. : 1 fr. 80.
- Annuaire féminin suisse*. 2<sup>me</sup> vol. (1917) : 3 fr. 50.
- Jus Suffragii*, organe mensuel de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes. Edition française. Le n<sup>o</sup> : 40 cent. Abonnement : 5 fr.
- Calendrier suffragiste pour 1918* : 25 centimes.
- Pourquoi nous demandons le droit de vote*. Une feuille volante de propagande. Le mille : 10 fr.; le cent : 1 fr.
- Carte suffragiste des Etats-Unis en 1869 et en 1918*. Une feuille volante de propagande. La pièce : 5 centimes; le cent : 80 centimes.
- La Femme et la Constitution genevoise*. 1 feuille volante de propagande. Le cent : 75 centimes.
- Carte postale avec pensées suffragistes*. La douz. : 25 centimes.
- Magali HELLO : *Fallait-il la guerre?* 1 broch. : 25 centimes.
- Anton SUTER : *Le droit de vote des femmes au Parlement vaudois*. 1 broch. : 10 centimes.
- A. DE MADAY : *Le droit des femmes au travail*. 1 vol. : 3 fr. 50.
- Id. *Les femmes et les tribunaux de prud'hommes*. 1 brochure : 75 centimes.
- A. ZOLLIKOFER : *Enquête sur les conditions de travail des gardes-malades en Suisse*. 1 broch. : 50 centimes.
- E. RUDOLPH : *L'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses*. 1 broch. : 10 centimes.
- M<sup>lle</sup> A. MAYOR : *La Tutelle féminine*. 1 brochure : 10 centimes.
- La loi fédérale sur l'Assurance-maladie et ses avantages pour les femmes*. 1 brochure : 25 centimes.